# Déclaration sur l'épilepsie

2011/2188(DCE) - 15/09/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une résolution sur **l'épilepsie**.

Les députés rappellent que 6 millions de personnes en Europe souffrent d'épilepsie, et que 300.000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Ils relèvent également que jusqu'à 70% des personnes atteintes d'épilepsie pourraient ne pas subir d'attaque grâce à un traitement approprié, tandis que 40% des personnes atteintes d'épilepsie en Europe ne reçoivent pas ce traitement. Par ailleurs, les personnes atteintes d'épilepsie en Europe se heurtent à des niveaux de chômage élevés et sont souvent stigmatisées.

Sachant que l'épilepsie nuit non seulement à la santé, mais perturbe également tous les aspects de la vie, et peut imposer des contraintes physiques, psychologiques et sociales aux individus et à leurs familles, les députés invitent la Commission et le Conseil à:

- encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de la prévention, ainsi que du diagnostique et du traitement précoces de l'épilepsie;
- accorder la priorité à l'épilepsie au titre de grave maladie qui représente une lourde charge dans l'ensemble de l'Europe;
- prendre des initiatives visant à encourager les États membres de garantir une qualité de vie égale, y compris en matière d'éducation, d'emploi, de transport et de soins de santé public, pour les personnes atteintes d'épilepsie, par exemple en stimulant l'échange des meilleures pratiques;
- encourager des évaluations efficaces de l'incidence sur la santé de l'ensemble des grandes politiques européennes et nationales.

Dans la foulée, le Parlement demande aux États membres d'introduire une législation appropriée afin de protéger les droits de toutes les personnes atteintes d'épilepsie.